

Bulletin de suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 27 mars au 9 avril 2024

1 Actualités européennes

- [La Commission européenne alloue 500 millions d'euros à l'augmentation de la production de munitions](#)
- [La Commission européenne propose une révision ciblée de la politique agricole commune afin de soutenir les agriculteurs de l'Union européenne](#)
- [Intelligence artificielle : les députés européens adoptent une législation historique](#)
- [Sommet européen des régions et des villes de Mons des 18 et 19 mars 2024](#)
- [Politique pharmaceutique de l'Union : les députés européens soutiennent une réforme globale](#)

2 Réunions du Conseil des Ministres de l'Union européenne et du Conseil européen

12 avril 2024	Conseil « Affaires économiques et financières » (ECOFIN) <i>Représentant(e) belge : M. Vincent Van Peteghem</i>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil
17 et 18 avril 2024	Conseil européen <i>Représentant(e) belge : M. Alexander De Croo</i>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil

3 Documents soumis au contrôle de subsidiarité du Parlement

Le principe de subsidiarité régit la répartition des compétences entre l'Union européenne et les États membres. En vertu de ce principe, la décision politique doit être prise au niveau le plus proche possible des citoyens, en considération des dimensions ou des effets de l'action envisagée et de l'efficacité de chaque niveau de pouvoir vis-à-vis de l'objectif poursuivi.

Le Parlement de Wallonie est amené à contrôler le respect de ce principe en examinant les projets d'actes législatifs européens issus de l'ensemble des institutions européennes, à l'exception du Conseil européen.

- [Réexamen de plans stratégiques de la PAC](#)

Par l'intermédiaire des plans stratégiques relevant de la Politique agricole commune (PAC), l'Union européenne vise à promouvoir un secteur agricole intelligent, compétitif, résilient et diversifié garantissant la sécurité alimentaire sur le long terme.

La Commission européenne entend procéder à des ajustements soigneusement ciblés des règlements relatifs aux plans stratégiques relevant de la PAC afin de remédier à certaines difficultés touchant leur mise en œuvre. Grâce à cette démarche ciblée, la Commission

européenne apporte une réponse d'envergure aux problèmes recensés et aux préoccupations soulevées, tout en visant à défendre le rôle de celle-ci pour accompagner l'agriculture européenne dans sa transition vers une agriculture durable.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 14 mai 2024

4 Consultations de la Commission européenne

La Commission européenne sollicite l'opinion des citoyens et des parties prenantes sur le champ d'application, les priorités et la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne concernant de nouvelles initiatives ou l'évaluation de politiques et législations existantes.

Grâce aux consultations publiques, le Parlement de Wallonie peut donner son avis sur ces initiatives, politiques ou mesures législatives.

- Rapports sur le climat – modèles modifiés pour tenir compte des résultats du paquet « Ajustement à l'objectif 55 »

Afin de tenir compte des résultats du paquet « Ajustement à l'objectif 55 » et d'harmoniser les modèles de rapports sur le climat de l'Union européenne avec la Directive (CE) 2003/87 établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (SEQE), le Règlement (UE) 2018/842 sur la répartition de l'effort (RRE) et le Règlement (UE) 2018/841 sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF), le présent règlement d'exécution vise à modifier les modèles :

- concernant l'établissement de rapports sur l'utilisation des recettes tirées de la mise aux enchères au titre du SEQE ;
- concernant les informations relatives au respect du règlement UTCATF ;
- concernant la détermination des émissions couvertes par le RRE.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 11 avril 2024

- Accord économique et commercial global (AECG) UE-Canada – Évaluation

L'accord économique et commercial global (AECG) établit le cadre d'un partenariat économique et commercial tourné vers l'avenir, durable et mutuellement bénéfique entre l'Union européenne et le Canada. Le 21 septembre 2022, l'AECG a atteint sa cinquième année d'application provisoire.

À la suite de ces cinq années d'application provisoire, la Commission européenne va publier une évaluation fondée sur des données probantes qui examinera les incidences économiques, sociales et environnementales de l'AECG.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 12 avril 2024

5 Cour des comptes européenne

- Rapport spécial 04/2024 : Sécurité routière

En 2022, 20.640 personnes ont perdu la vie sur les routes européennes, où les piétons, cyclistes et motocyclistes sont particulièrement en danger. L'Union européenne vise à diminuer de moitié le nombre de morts et de blessés graves sur les routes pour 2030, et à le réduire à zéro ou presque à l'horizon 2050. La Cour des comptes européennes a vérifié si la Commission européenne avait efficacement mis en place l'approche de l'Union pour un « système sûr » et aidé les États membres à atteindre ces objectifs. La conclusion est

que la Commission européenne a établi une approche complète mais des insuffisances ont toutefois été relevées dans ses actions.

6 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie

Prochaine réunion : à déterminer